

## Thème : L'IA au service de mon cabinet

**Date :** Jeudi 3 juillet 2025 de 14h30 à 17h00

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

### Objectifs :

- *Être en capacité de comprendre le fonctionnement de l'IA*
- *Être en capacité de distinguer les différences des versions gratuites et payantes*
- *Savoir dans quelles tâches l'IA peut m'aider*
- *Connaître les avantages et les inconvénients de l'utilisation de l'IA dans la pratique juridique*
- *Savoir utiliser l'IA en conformité avec le RGPD*

### Méthodes mobilisées :

#### ➤ Programme :

Propos liminaires sur l'Intelligence Artificielle

- Introduction à l'Intelligence Artificielle
- Limites et défis de l'utilisation de l'IA pour les avocats
- Conformité avec le RGPD et la protection des données
- Comment rédiger un prompt?
- Exercices pratiques

#### ➤ Moyens pédagogiques : Powerpoint, démonstration, exercices

#### ➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Mickaël AUGUY, Formateur IA pour les professions juridiques

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.